

a le rang officiel de président, agit en sous-ordre vis-à-vis un conseil de trois régisseurs qui sont des profanes dépourvus d'expérience dans la solution des problèmes ferroviaires et ne possédant aucune connaissance pratique en fait d'exploitation de chemins de fer. De ce fait, ils se sont révélés totalement incapables de comprendre le facteur humain qui, dans les circonstances actuelles, prend une si grande importance dans l'exploitation efficace d'un chemin de fer. Après m'être entretenu de la situation avec les régisseurs eux-mêmes, je n'ai pu constater chez aucun d'entre eux la foi en l'efficacité du présent système d'administration. Dans l'état actuel des choses, le conseil de régie ne relève de personne, n'a apparemment aucun programme, et, en ce qui concerne les relations extérieures, il n'a pas même de contact avec le public.

En outre, on peut dire sans exagération qu'il existe un manque sérieux d'entente entre les régisseurs eux-mêmes et le sort de toute mesure qu'ils ont à examiner dépend de la possibilité d'amener l'un des autres régisseurs à accepter les vues du président, qui possède un pouvoir de veto en ce sens qu'une majorité des régisseurs est ineffective si le président n'en fait pas partie.

Je voudrais maintenant demander quel commentaire...

M. MAYBANK: Je m'oppose à cette question. On vient de nous lire un long article et l'on demande au président des Chemins de fer de le commenter. Je pense que c'est là demander au président d'entamer une discussion avec le ministre au sujet des Chemins de fer, et que c'est un peu trop demander.

L'hon. M. STEWART: Je ne demanderai pas...

M. MAYBANK: En lui demandant de discuter avec le ministre sur cette question, on le met certainement dans une situation très difficile, et il n'y a pas lieu de le faire.

M. HEAPS: Il est bien possible que M. Fullerton puisse avoir à faire une déclaration au Comité sur un état de choses survenu depuis quelques mois. Je pense donc que nous ne devrions rien faire pour empêcher M. Fullerton de faire une déclaration au Comité.

Le PRÉSIDENT: Etant donné que le ministre qui dirige le département intéressé ne s'oppose pas à ce que M. Fullerton fasse une déclaration...

M. BOTHWELL: Je pense qu'on devrait, pour les fins de cette argumentation, nous dire exactement quelles sont les questions que l'on veut poser.

Le PRÉSIDENT: Si vous me permettez de continuer, je vais demander à M. Stewart s'il va poser des questions directes. Il est certain que vous ne pourrez pas, après avoir lu le compte rendu du discours prononcé à la Chambre par M. Howe, demander simplement au président du Conseil des régisseurs de le commenter. Vous devrez lui poser des questions précises.

M. MAYBANK: Je veux que mon objection soit bien comprise. Je ne m'oppose pas à ce que M. Stewart pose des questions à M. Fullerton. Si j'ai bien compris, les commentaires s'adressaient à M. Hungerford. C'est pour cela que je présentais une objection. Dois-je maintenant comprendre que la question s'adressait à M. Fullerton?

L'hon. M. STEWART: Je ne pose pas mes questions à M. Fullerton. J'ai voulu prévenir votre objection à ce que je pose des questions précises et peut-être embarrassantes. Je veux laisser aux hauts fonctionnaires qui sont ici la liberté de dire ce qu'ils jugeront nécessaire de dire en réponse à cette déclaration.

Le PRÉSIDENT: Croyez-vous que le juge Fullerton devrait faire une déclaration?

M. HEAPS: Dois-je comprendre que M. Stewart pose une question à M. Fullerton? Devons-nous attendre des réponses distinctes à des questions diverses